

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT L'URBANISME ET DE
LA VILLE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE
GESTION IMMOBILIERE DE MEDEA
DEPARTEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGES.

N° :/DG/2026

MEDEA LE :

PREMIERE MISE EN DEMEURE

La première mise en demeure à:

- L'entreprises « SADOUDI KHALED » représenté par le gérant « SADOUDI KHALED » chargé de la réalisation des 30 logements y compris VRD à EL AZIZIA – prog :(1000 LPL année 2024. 2^{ème} Tranche, approuvé par le Maitre de l'Ouvrage le 02/03/2025 visa N°08/2025.
- Vu le marché N° 08/2025 du 02/03/2025 de la réalisation des 30 logements y compris VRD à EL AZIZIA – prog :(1000 LPL année 2024. 2^{ème} Tranche)
- Vu l' ODS N° 01 du 05/05/2025, de notification du marché et démarrage des travaux.
- Vu le rapport de bureau d'étude en date de 04/01/2026 .
- Vu le retard des travaux enregistré et la consommation de 70 % de délai contractuel avec un avancement des travaux qui ne dépasse pas 35 %.
- Vu l'absence de réponse à l'avis administratif .

En vue de :

- 1-Approvisionner le chantier en matériaux de construction avec l'actualisation du planning d'exécution en fonction des travaux et de délais d'exécution restants.
- 2-Renforcer le chantier en main d'ouvres qualifie et accélérer le rythme des travaux.
- 3- Travailler par un système de trois fois huit (3*8) conformément à l'instruction ministérielle et aux clauses du marché approuvé.
- Un délai de soixante-douze (72) heures est accordé à cette entreprise à partir de la date de parution de la présente mise en demeure sur les colonnes de la presse nationale et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, pour l'application de ces instructions. Passé ce délai et en cas de constat contraire, les procédures légales prévus par la réglementation en vigueur seront mise en œuvre.